



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles
MARE.C.5/NG/vr

Cher Monsieur Brouckaert,
Cher Monsieur O'Donoghue,

Nous vous remercions pour votre courrier du 21 mai 2024 concernant la position du CC EOS et du PelAC sur la fixation des possibilités de pêche du sprat en Manche et pour vos commentaires sur les considérations écosystémiques plus larges concernant les espèces de poissons fourrage telles que le sprat.

J'ai le plaisir de vous informer que les résultats des consultations entre l'UE et le Royaume-Uni ont été alignés sur la position CC EOS/PelAC, qui consiste à suivre intégralement l'avis du CIEM.

Je salue votre initiative visant à développer une stratégie de gestion pour le sprat dans l'écorégion de la mer Celtique et l'incorporation de considérations écosystémiques. Mes services souhaiteraient en discuter avec vous. Je note que le sprat de la Manche est un stock géré conjointement avec le Royaume-Uni et que, par conséquent, les stratégies pluriannuelles doivent être coordonnées et convenues avec le Royaume-Uni pour qu'elles puissent servir de base à l'avis du CIEM et à la fixation des TAC.

Une fois de plus, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du CC EOS et du PelAC, pour votre participation active et vos avis concernant les consultations. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Norman Graham, responsable du bureau MARE C5 (Norman.GRAHAM@ec.europa.eu), ou Julia Rubeck, coordinatrice des conseils consultatifs (Julia.RUBECK@ec.europa.eu).

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

M. Brouckaert
emiel.brouckaert@rederscentrale.be
M. O'Donoghue
sean@kfo.ie

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111
Bureau : J-99 05/014 - Tél. ligne directe +32 229-50483

